

Conclusions 2023 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

Togo

En 2023, le Togo a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a adopté une loi luttant contre la violence sexuelle dans les écoles et alloué 25 % de son budget total à la construction de centaines d'écoles et au recrutement de 4 500 enseignants. Le Togo a continué de dispenser des repas et des soins de santé gratuits à tous les élèves. Le ministère de l'Action sociale, de la Promotion de la femme et de l'Alphabétisation et le Comité directeur national de lutte contre le travail des enfants ont également mené des campagnes de sensibilisation à la traite des personnes dans tout le pays, qui ont permis d'informer plus de 53 000 personnes. Par ailleurs, le gouvernement a créé la Commission nationale de lutte contre la traite des personnes pour coordonner les efforts des multiples parties prenantes engagées à combattre ce phénomène et, en mars 2023, celle-ci a adopté son premier plan d'action pour lutter contre la traite des personnes. Bien que les pouvoirs publics aient déployé des efforts significatifs dans tous les domaines pertinents au cours de la période visée, ils n'ont ni publié ni fourni d'informations complètes sur les mesures prises pour faire appliquer le droit du travail. Les autorités n'ont en outre pas consacré de moyens suffisants (véhicules et carburant par exemple) pour permettre à l'Inspection du travail de mener ses inspections dans tous les secteurs et de faire pleinement appliquer la loi. Enfin, la réglementation sur les travaux dangereux est insuffisante, car elle autorise les enfants d'à peine 15 ans à effectuer certains types de tâches dangereuses, notamment à porter des charges lourdes.

Les mesures suggérées ci-dessous – si l'État les appliquait – combleraient les lacunes identifiées par le département du Travail des États-Unis relatives à la mise en œuvre des engagements internationaux du Togo visant à éliminer les pires formes de travail des enfants.

Domaine	Mesure proposée
Cadre juridique	Relever l'âge minimum pour tous les types de travaux dangereux de 15 à 16 ans. Dispenser aux enfants de moins de 18 ans qui travaillent une formation adéquate sur le type de travail qu'ils effectuent.
	Adopter une loi prévoyant l'enseignement de base gratuit pendant 9 ans.
Application	Veiller à ce que les inspecteurs du travail disposent des ressources suffisantes (véhicules et carburant compris), pour mener leurs inspections dans tous les secteurs, notamment le secteur informel, les résidences privées et les exploitations agricoles.
	Publier des informations relatives à l'application du droit du travail, notamment sur le nombre d'inspecteurs, d'inspections menées sur les lieux de travail, d'infractions au travail des enfants constatées et d'amendes perçues en la matière, si des sanctions ont été imposées, des lieux ciblés pour des inspections de routine et des inspections inopinées menées.

Domaine	Mesure proposée
	<p>Dispenser aux enquêteurs criminels les ressources suffisantes, notamment la formation adéquate, pour faire appliquer les lois relatives aux pires formes de travail des enfants, enquêter à cet égard, en poursuivre les auteurs et prononcer des sanctions en cas de condamnation.</p> <hr/> <p>Veiller à ce que les processus judiciaires pour les cas de traite des enfants soient suffisamment rapides pour ne pas dissuader les victimes de déposer plainte.</p> <hr/> <p>Veiller à ce que les inspecteurs du travail transmettent aux services sociaux tous les cas de travail des enfants identifiés lors de leurs inspections. Favoriser la coordination entre le système de justice pénale et les services sociaux afin d'accompagner les rescapés tout au long de la procédure judiciaire. Fournir des données sur le nombre de rescapés.</p>
Coordination	<p>Accroître le financement et améliorer le suivi budgétaire du Comité national pour l'accueil et la réinsertion sociale des enfants victimes de la traite.</p> <hr/> <p>Clarifier les mandats pour habilitier les organes de coordination à exercer leurs fonctions prévues et publier régulièrement leurs activités.</p>
Politiques gouvernementales	<p>Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans le Plan sectoriel de l'éducation.</p> <hr/> <p>Publier les activités entreprises pour mettre en œuvre le Plan d'action national togolais visant à lutter contre les pires formes de travail des enfants au cours de la période visée.</p>
Programmes sociaux	<p>Établir des programmes de filet de protection sociale pour les familles à faible revenu afin de leur fournir un revenu supplémentaire et de veiller à ce que leurs enfants puissent aller à l'école plutôt que travailler.</p> <hr/> <p>Alléger les dépenses scolaires, augmenter le nombre d'enseignants et d'écoles et fournir des moyens de transport pour faciliter l'accès aux écoles, surtout dans les zones rurales. Améliorer les infrastructures scolaires, y compris l'accès à l'eau, aux toilettes et à des installations sanitaires adéquates. Veiller à ce que les écoles soient exemptes de violences sexuelles et physiques.</p> <hr/> <p>Améliorer l'accès à l'enregistrement des naissances, y compris pour les enfants déplacés.</p> <hr/> <p>Cibler les programmes sociaux pour lutter contre le travail des enfants dans l'agriculture, le travail domestique et surtout l'exploitation sexuelle commerciale, réduire la pauvreté et promouvoir l'éducation.</p> <hr/> <p>Élargir les programmes de soutien aux enfants rescapés pour assurer la protection et la réinsertion de ces derniers, mais aussi des recours. Améliorer et faire connaître les programmes de filet de protection sociale.</p> <hr/> <p>Recueillir et publier des données sur l'envergure et la nature du travail des enfants de manière à informer les politiques et les programmes.</p>